



Commune de
Val-de-Ruz

BUDGET 2023

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 - TH 634610

Auteur : Conseil communal

Date : 28.11.2022



Table des matières

1.	Introduction.....	4
2.	Budget d'exploitation 2023.....	5
2.1.	Charges d'exploitation 2022 – Vue générale.....	5
2.2.	Charges d'exploitation 2022 par groupes de comptes.....	7
2.3.	Revenus d'exploitation 2023.....	12
3.	Chapitres autofinancés.....	14
3.1.	7100 — Approvisionnement en eau.....	14
3.2.	7200 — Traitement des eaux usées.....	14
3.3.	7301 — Gestion des déchets ménages.....	15
3.4.	7303 — Gestion des déchets entreprises.....	15
3.5.	8791 — Chauffages à distance.....	15
4.	Indicateurs financiers.....	16
5.	Budget des investissements 2023.....	17
6.	Conclusion.....	18
7.	Projet d'arrêté.....	20
8.	Annexes.....	22

Liste des tableaux

Tableau 1	Synthèse du budget 2023.....	5
Tableau 2	Compte d'exploitation par dicastère fonctionnel à 1 position.....	5
Tableau 3	Compte d'exploitation par dicastère institutionnel.....	6
Tableau 4	Charges salariales.....	7
Tableau 5	Charges de biens et services.....	8
Tableau 6	Charges d'amortissements.....	9
Tableau 7	Charges financières.....	10
Tableau 8	Revenus financiers.....	10
Tableau 9	Charges de transferts (sans l'amortissement des subventions d'investissements).....	11
Tableau 10	Revenus de transferts (sans l'amortissement des subventions d'investissements).....	11
Tableau 11	Revenus fiscaux.....	13
Tableau 12	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services.....	13
Tableau 13	Compte 2900100 Financement spécial eau potable.....	14
Tableau 14	Compte 2900200 Financement spécial assainissement.....	15
Tableau 15	Compte 2900300 Financement spécial déchets ménages.....	15
Tableau 16	Compte 2900500 Financement spécial élimination des déchets entreprises.....	15
Tableau 17	Compte 2900600 Financement spécial chauffage à distance.....	16
Tableau 18	Investissements 2023.....	17
Tableau 19	Répartition PA / PF investissements 2023.....	18
Tableau 20	Autofinancement.....	18



Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
APG	<i>Allocation pour perte de gain</i>	LAMAL	<i>Loi fédérale sur l'assurance maladie, du 18 mars 1994</i>
CAD	<i>Chauffage à distance</i>	LFinEC	<i>Loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014</i>
ECAP	<i>Établissement cantonal d'assurance et de prévention</i>	PA	<i>Patrimoine administratif</i>
EP	<i>Eau potable</i>	PAL	<i>Plan d'aménagement local</i>
EU	<i>Eaux usées</i>	PF	<i>Patrimoine financier</i>
IPC	<i>Indice des prix à la consommation</i>	RLFinEC	<i>Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes, du 20 août 2014</i>
LAA	<i>Loi fédérale sur l'assurance accident, du 20 mars 1981</i> <i>LAAO = obligatoire</i> <i>LAAC = complémentaire</i>	STEP	<i>Station d'épuration</i>



Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Nous soumettons à votre examen et à votre approbation le budget 2023 tel qu'adopté par le Conseil communal après consultation de la Commission de gestion et des finances.

1. Introduction

Les deux dernières années marquées par la crise sanitaire, les tensions provoquées par le conflit armé à l'est de l'Europe, l'inflation ressentie en raison des variations de coût des énergies et des matières premières ainsi que l'explosion des primes d'assurances des personnes conduisent à une croissance inexorable des charges communales 2023, bien qu'elles soient partiellement compensées par une augmentation de la péréquation horizontale.

Partant sur un objectif de résultat d'exploitation équilibré, le Conseil communal observe que l'évolution de certaines charges ne peut pas être compensée par une économie ou par un revenu supplémentaire immédiat.

À titre d'exemple, par rapport au budget 2022, la facture sociale enregistre une progression de CHF 264'000 et l'adaptation des salaires et charges du personnel atteint CHF 367'000. À quoi viennent s'ajouter de nouveaux coûts induits par les questions de sécurité informatique et celles liées aux missions de secours. D'autres variations alourdissant le résultat d'exploitation sont encore expliquées au chapitre 2 et détaillées dans les annexes.

Concernant la variation 2023 des salaires du personnel administratif et technique, le Conseil communal a pris en compte un taux d'inflation de +2.2%. Aucun échelon supplémentaire n'est prévu hormis ceux liés à une condition réglementaire. Cette augmentation compensatoire diffère de 0.4% par rapport à celle que le Canton octroie au personnel enseignant (+1.8%). Cette différence s'explique principalement par un calcul de rattrapage relatif à un indice des prix à la consommation (IPC) négatif non pris en compte les années précédentes.

Quant au niveau des taux d'intérêts de la dette financière, il demeure sous l'influence des tensions évoquées en ce début de chapitre, mais aussi sous celle des banques centrales qui « contrôlent » l'inflation. Pour mémoire, la Banque nationale suisse (BNS) a procédé en septembre dernier à un relèvement de son taux directeur de base, mettant un terme aux taux négatifs, ce qui impactera le niveau des emprunts à renouveler en 2023 (plus de CHF 11 millions).

Les cadres administratifs et le Conseil communal ont mis leurs forces en commun pour trouver des économies qui ne préteritent pas le fonctionnement minimal de l'administration, tout en restant conscients que certaines économies choisies impactent des prestations. Le budget qui vous est soumis est donc déficitaire de CHF 1,56 million :



Libellés	Budget 2023	Budget 2022	Ecarts B2023 vs B2022	Ecarts B2023 vs - B2022 en %	Comptes 2021	Ecarts B2023 vs C2021	Ecarts B2023 vs - C2021 en %
Total des charges	90'845'684	89'436'481	1'409'203	1.58%	93'761'008	-2'915'324	-3.11%
Total des revenus	-89'283'263	-88'581'780	-701'483	0.79%	-92'714'960	3'431'697	-3.70%
Total du compte de résultats	1'562'421	854'701	707'720		1'046'048	516'373	

Tableau 1 Synthèse du budget 2023

2. Budget d'exploitation 2023

Le présent rapport s'attache à expliquer les principaux écarts comparés au budget 2022 et aux comptes 2021. Le Conseil communal rappelle que le budget 2022 a été élaboré en ne prenant en compte que les charges indispensables au fonctionnement de la Commune. Le budget 2023 s'inscrit dans la même veine que l'année précédente tout en considérant que l'annulation relative à la mise en œuvre du projet MAÉ, la démission de certaines associations, le maintien de la réduction des subventions aux sociétés locales, la contraction du budget pour les activités extrascolaires et le renoncement à certains entretiens du patrimoine permet une économie d'environ CHF 470'000. Quant à l'évaluation des entrées fiscales, elle a donné lieu à une progression de CHF 224'000.

2.1. Charges d'exploitation 2022 – Vue générale

Dans sa version par dicastère fonctionnel (tableau 2), les variations les plus importantes s'expliquent de la façon suivante :

Libellés	Budget 2023	Budget 2022	Ecarts B2023 vs B2022	Ecarts B2023 vs - B2022 en %	Comptes 2021	Ecarts B2023 vs C2021	Ecarts B2023 vs - C2021 en %
0 Administration générale	6'193'522	5'266'079	927'443	17.61%	5'254'251	939'271	17.88%
1 Ordre et sécurité publique	1'494'855	1'321'668	173'187	13.10%	1'246'283	248'572	19.95%
2 Formation	23'739'730	23'375'225	364'505	1.56%	23'617'630	122'100	0.52%
3 Culture, sports, loisirs	2'413'831	2'350'861	62'970	2.68%	2'147'895	265'936	12.38%
4 Santé	855'090	887'265	-32'175	-3.63%	873'278	-18'188	-2.08%
5 Sécurité sociale	11'609'898	11'381'068	228'830	2.01%	10'376'858	1'233'040	11.88%
6 Trafic	6'233'600	6'425'940	-192'340	-2.99%	6'404'696	-171'096	-2.67%
7 Protection de l'environnement	1'054'267	743'780	310'487	41.74%	1'004'697	49'570	4.93%
8 Economie publique	-374'480	-303'738	-70'742	23.29%	-191'448	-183'032	95.60%
9 Finances et impôts	-51'657'892	-50'593'447	-1'064'445	2.10%	-49'688'091	-1'969'801	3.96%
Total	1'562'421	854'701	707'720		1'046'048	516'373	

Tableau 2 Compte d'exploitation par dicastère fonctionnel à 1 position

0 Administration générale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'augmentation des assurances de personnes à charge de la Commune représente CHF 410'000 ; ➤ il en va de même pour l'adaptation des salaires du personnel administratif et d'exploitation de CHF 310'000 ; ➤ la sécurité informatique sera financée par l'État et les communes dès 2023, ce qui représente CHF 27'000 pour Val-de-Ruz ;
---------------------------	---



	<ul style="list-style-type: none"> ➤ les honoraires de suivi du projet de réorganisation de l'administration communale sont estimés à CHF 80'000.
1 Ordre et sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'augmentation des amortissements représente CHF 15'000 ; ➤ l'entretien des biens-fonds augmente de CHF 30'000.
2 Formation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'adaptation des salaires des enseignants et l'augmentation de la cotisation patronale à la caisse de pensions représente CHF 330'000 ; ➤ les transports devraient augmenter de CHF 70'000 ; ➤ l'alimentation des accueils pré et parascolaires va augmenter de quelque CHF 50'000.
5 Sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le coût net de la facture sociale augmente de CHF 264'000.
7 Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le budget 2022 se basait sur la nouvelle loi sur les déchets qui prévoyait la couverture totale de leurs coûts par la taxe. Cette loi ayant finalement été reportée, la part de couverture de 20% par l'impôt reste d'actualité. Elle représente CHF 281'000 pour 2023.

Les charges expliquées ci-dessus se retrouvent dans la vision globale par dicastère institutionnel (tableau 3), mais dans des proportions différentes puisque les comptes fonctionnels sont répartis dans ces dicastères.

Libellés	Budget 2023	Budget 2022	Ecart B2023 vs B2022	Ecart B2023 vs B2022 en %	Comptes 2021	Ecart B2023 vs C2021	Ecart B2023 vs C2021 en %
1 Finances, personnel et bâtiments	-36'096'132	-35'658'911	-437'221	1.23%	-33'524'423	-2'571'709	7.67%
2 Société, santé, sécurité et énergies	11'298'122	10'996'921	301'201	2.74%	9'723'021	1'575'101	16.20%
3 Travaux publics, eaux, forêts et environnement	952'578	757'738	194'840	25.71%	257'569	695'009	269.83%
4 Education, jeunesse et sports-loisirs-culture	21'643'308	21'242'048	401'260	1.89%	21'044'789	598'519	2.84%
5 Amén. du territoire, économie, tourisme et mobilité	2'218'575	2'177'435	41'140	1.89%	2'099'519	119'056	5.67%
6 Chancellerie	1'545'970	1'339'470	206'500	15.42%	1'445'574	100'396	6.95%
Total	1'562'421	854'701	707'720		1'046'048	516'373	

Tableau 3 Compte d'exploitation par dicastère institutionnel



2.2. Charges d'exploitation 2022 par groupes de comptes

2.2.1 Charges de personnel (groupe 30)

Les charges de personnel sont estimées à CHF 38,1 millions pour 2023. Comme mentionné au point 2.1, ce montant comprend l'adaptation des salaires du personnel administratif et technique (rubrique 301), celle des enseignants (rubrique 302) et l'augmentation des primes d'assurances de personnes (rubrique 305). L'écart entre les budgets 2022 et 2023 des salaires du personnel administratif et technique (rubrique 301) semble indiquer que le budget 2022 a été surévalué, puisque la différence est presque nulle. Par contre, la différence entre le budget 2023 et les comptes 2021 semble plus logique au vu des ajustements prévus. L'augmentation de la cotisation employeur à la caisse de pensions figure dans la rubrique 305.

Libellés	Budget 2023	Budget 2022	Ecart B2023 vs B2022	Ecart B2023 vs - B2022 en %	Comptes 2021	Ecart B2023 vs C2021	Ecart B2023 vs - C2021 en %
300 Autorités et commissions	810'850	802'050	8'800	1.10%	919'568	-108'718	-11.82%
301 Salaire personnel administratif et d'exploitation	11'006'750	11'085'800	-79'050	-0.71%	10'663'370	343'380	3.22%
302 Salaires enseignants	17'219'450	17'007'700	211'750	1.25%	16'899'284	320'166	1.89%
Cycle 1	4'571'250	4'331'000	240'250	5.55%	4'230'764	340'486	8.05%
Cycle 2	6'018'550	6'028'300	-9'750	-0.16%	6'112'392	-93'842	-1.54%
Cycle 3	6'018'550	6'028'300	-9'750	-0.16%	6'112'392	-93'842	-1.54%
303 Travailleurs temporaires	718'000	682'000	36'000	5.28%	1'057'874	-339'874	-32.13%
304 Allocations	407'940	428'840	-20'900	-4.87%	432'488	-24'548	-5.68%
305 Cotisations patronales	7'638'150	7'055'500	582'650	8.26%	7'407'869	230'281	3.11%
309 Autres charges de personnel	337'040	313'190	23'850	7.62%	318'895	18'145	5.69%
Total	38'138'180	37'375'080	763'100		37'699'348	438'832	

Tableau 4 Charges salariales

2.2.2 Charges de biens, services et marchandises (groupe 31)

Ce groupe de comptes représente CHF 19,7 millions, soit CHF 1,3 million de plus qu'au budget 2022 ou encore CHF 0,86 million par rapport aux comptes 2021.



Libellés	Budget 2023	Budget 2022	Ecart B2023 vs B2022	Ecart B2023 vs - B2022 en %	Comptes 2021	Ecart B2023 vs C2021	Ecart B2023 vs - C2021 en %
310 Matériel et marchandises	2'283'185	2'112'035	171'150	8.10%	2'143'104	140'081	6.54%
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	493'550	397'040	96'510	24.31%	373'961	119'589	31.98%
312 Alimentation et élimination	1'975'937	1'778'287	197'650	11.11%	1'757'034	218'903	12.46%
313 Prestations de services et honoraires	8'346'733	8'149'523	197'210	2.42%	8'239'820	106'913	1.30%
314 Travaux de gros entretien	3'966'980	3'769'000	197'980	5.25%	3'702'235	264'745	7.15%
315 Entretien des biens meubles et immob.incorpo.	980'730	843'620	137'110	16.25%	965'034	15'696	1.63%
316 Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	522'918	477'280	45'638	9.56%	448'951	73'967	16.48%
317 Dédommagements	644'060	397'830	246'230	61.89%	402'624	241'436	59.97%
318 Réévaluations sur créances	520'300	535'050	-14'750	-2.76%	649'647	-129'347	-19.91%
319 Diverses charges d'exploitation	19'090	18'590	500	2.69%	207'898	-188'808	-90.82%
Total	19'753'483	18'478'255	1'275'228		18'890'309	863'174	

Tableau 5 Charges de biens et services

Dans le détail, les explications de l'évolution des charges sont les suivantes :

310 Matériel et marchandises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le matériel d'exploitation des bâtiments scolaires augmente de CHF 20'000 de plus qu'en 2022 ; ➤ l'alimentation pour l'accueil pré et parascolaire augmente de CHF 50'000 ; ➤ la signalisation, l'essence pour les véhicules et les produits chimiques pour les diverses installations augmentent de CHF 70'000.
311 Immobilisations ne pouvant pas être portées à l'actif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ce sont les achats de meubles, machines et appareils de bureau qui représentent la majeure partie de l'augmentation par rapport au budget 2022, soit CHF 50'000 ; ➤ l'acquisition de machines, appareils, véhicules et outils représente CHF 30'000.
312 Alimentation et élimination	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le coût de l'électricité (compte 3120001) augmente d'environ CHF 43'000, sans les gros consommateurs que sont la station de pompage des Pré-Royers, la STEP des Quarres, le collège de La Fontenelle à Cernier et le Centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane qui bénéficient encore, pour 2023, du contrat actuel conclu avec Groupe E SA ; ➤ l'augmentation du chauffage (compte 3120002) due à celle du prix du gaz aura un impact de CHF 160'000 sur les charges communales.
313 Prestations de services et honoraires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il est prévu de reprendre les travaux d'archivage freinés en 2022, ce qui augmente ce poste de CHF 15'000 ; ➤ les transports scolaires augmentent de CHF 70'000 ; ➤ les honoraires de conseillers externes, notamment pour des conseils de gérance à la suite du départ du gérant communal, des suivis de projets d'assainissement des eaux ou le projet de réorganisation de l'administration, représentent une augmentation de CHF 225'000.
314 Travaux de gros entretien	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'entretien des chemins forestiers, compensé par des subventions fédérales et cantonales, est augmenté de CHF 150'000 ;



	<ul style="list-style-type: none"> ➤ l'entretien de conduites et autres ouvrages relatifs aux eaux augmente de CHF 67'000.
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ce sous-groupe, comme la plupart des charges de biens et services, est fortement impacté par l'inflation et l'augmentation des matières. Relevons notamment : ➤ l'entretien de matériel et autres véhicules augmente de CHF 60'000 ; ➤ l'entretien du matériel informatique et la maintenance de logiciels augmentent de CHF 17'000 ; ➤ l'entretien de mobilier urbain, principalement l'éclairage public, augmente de CHF 60'000. Plus de détails figurent dans les commentaires de la rubrique 3159000-256150.
317 Dédommagements	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les camps de ski sont prévus en 2023 pour les 9H et 10H; cependant, le montant alloué aux autres activités extrascolaires est réduit.

2.2.3 Amortissements (groupe 33)

Le suivi de projets mis en place au début 2021 porte ses fruits et la planification des investissements s'améliore considérablement.

Mais si le choix des investissements à venir est facilité par ce programme, la gestion des « en cours » reste difficile, notamment la récolte des informations quant à l'échéance des factures et des subventions finales. Ces informations sont celles qui manquent pour mesurer un impact précis sur les amortissements. La baisse de ces amortissements par rapport à 2021 est due à la fin de l'amortissement de la STEP des Quarres.

Libellés	Budget 2023	Budget 2022	Ecarts B2023 vs B2022	Ecarts B2023 vs - B2022 en %	Comptes 2021	Ecarts B2023 vs C2021	Ecarts B2023 vs - C2021 en %
330 Immobilisations corporelles du PA	7'546'000	7'518'510	27'490	0.37%	7'770'006	-224'006	-2.88%
332 Immobilisations incorporelles	7'000	7'600	-600	-7.89%	7'160	-160	-2.23%
366 Subventions d'investissements	22'000	16'000	6'000	37.50%	21'903	98	0.45%
Total	7'575'000	7'542'110	32'890		7'799'068	-224'068	

Tableau 6 Charges d'amortissements

2.2.4 Charges et revenus financiers (groupes 34 - 44)

Les charges financières se déclinent en plusieurs thèmes, leur globalité étant estimée à CHF 2,74 millions pour 2023. Il en va de même pour les revenus financiers qui se montent à CHF 5,43 millions.



Libellés	Budget 2023	Budget 2022	Ecarts B2023 vs B2022	Ecarts B2023 vs - B2022 en %	Comptes 2021	Ecarts B2023 vs C2021	Ecarts B2023 vs - C2021 en %
340 Intérêts passifs	1'538'000	1'480'100	57'900	3.91%	1'474'779	63'221	4.29%
342 Frais d'acquisition de capitaux, frais administratifs	9'000	11'100	-2'100	-18.92%	0	9'000	0%
343 Charges des biens-fonds PF	987'925	826'150	161'775	19.58%	966'500	21'425	2.22%
344 Réévaluations immobilisations PF	203'100	520'100	-317'000	-60.95%	38'000	165'100	434.47%
349 Différentes charges financières	1'500	4'000	-2'500	-62.50%	1'666	-166	-9.98%
Total	2'739'525	2'841'450	-101'925		2'480'946	258'579	

Tableau 7 Charges financières

Libellés	Budget 2023	Budget 2022	Ecarts B2023 vs B2022	Ecarts B2023 vs - B2022 en %	Comptes 2021	Ecarts B2023 vs C2021	Ecarts B2023 vs - C2021 en %
440 Revenus des intérêts	-327'000	-381'550	54'550	-14.30%	-374'561	47'561	-12.70%
441 Gains réalisés PF	0	0	0	0%	-255'586	255'586	-100.00%
442 Revenus de participations PF	-226'000	-225'000	-1'000	0.44%	-226'027	27	-0.01%
443 Produits des biens-fonds PF	-3'322'700	-3'293'000	-29'700	0.90%	-3'245'224	-77'476	2.39%
444 Réévaluations immobilisations PF	-489'100	-750'100	261'000	-34.80%	-612'470	123'370	-20.14%
447 Produits des biens-fonds PA	-903'928	-860'172	-43'756	5.09%	-813'095	-90'833	11.17%
449 Autres revenus financiers	-165'000	-165'000	0	0.00%	-179'517	14'517	-8.09%
Total	-5'433'728	-5'674'822	241'094		-5'706'481	272'753	

Tableau 8 Revenus financiers

2.2.4.1 Intérêts passifs (sous-groupe 340) - Revenus des intérêts (sous-groupe 440)

L'époque des intérêts négatifs est révolue et il faut à nouveau composer avec un marché volatil et des taux d'intérêts en nette hausse. Pour illustrer ce propos, il est intéressant d'analyser le renouvellement d'un prêt de CHF 6 millions en septembre 2022. Les conditions avant renouvellement fixaient le prêt à 0,6% pour une durée de sept ans. En changeant d'optique sur la gestion des liquidités, le Conseil communal n'a renouvelé que CHF 2 millions à une année à un taux de 1,6% (la meilleure offre). Le budget 2023 tient compte de cette nouvelle situation, ce d'autant plus qu'il s'agira de renouveler pour CHF 11 millions d'emprunts (CHF 2 millions en mars 2023, CHF 5 millions en avril 2023, CHF 2,16 millions en mai 2023 et CHF 2 millions en septembre 2023).

Les intérêts sur les comptes-courants ne suivent pas la même tendance, en tous les cas aucune information allant dans ce sens n'a été transmise par les instituts financiers pour l'instant. La baisse de revenus des intérêts est due à une estimation prudente des intérêts moratoires sur les impôts.

2.2.4.2 Frais d'acquisition des capitaux, frais administratifs (sous-groupe 342) – Revenus des participations PF (sous-groupe 442)

Comme mentionné au point 2.2.4.1, il conviendra de renouveler CHF 9 millions entre mars et mai 2023, raison pour laquelle des frais sont prévus.

Les revenus des participations du patrimoine financier (PF) correspondent aux dividendes des actions qui sont stables depuis plusieurs années maintenant.



2.2.4.3 Charges des biens-fonds PF (sous-groupe 343) – Produits des biens-fonds PF (sous-groupe 443)

Avec l'augmentation des prix des matières, l'entretien du PF sera plus cher de quelque CHF 35'000. Certains appartements sont toujours plus difficiles à relouer et la prudence veut que le poste des appartements vacants soit augmenté de CHF 50'000. Le raccordement de la Ferme Matile au chauffage à distance de Fontainemelon est estimé à CHF 25'000. Les honoraires des divers mandataires sont revus à la hausse et coûteront CHF 30'000 de plus qu'en 2022.

En contrepartie, les ajustements des loyers lors de changements de locataires devraient améliorer les revenus de quelque CHF 40'000.

2.2.4.4 Réévaluations immobilisations PF (sous-groupes 344 - 444)

Une première réévaluation de l'ensemble du PF a été réalisée entre 2017 et 2022. La loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) impose une réévaluation de ces biens-fonds tous les cinq ans, l'année 2023 correspond à la première année de ce deuxième cycle de réévaluations. Le Conseil communal estime que celui-ci présentera des variations moindres tant à la hausse qu'à la baisse, raison pour laquelle le budget 2023 de ces sous-groupes est inférieur au budget 2022.

2.2.5 Charges et revenus de transfert (groupes 36 - 46)

Les charges de transfert se déclinent en plusieurs thèmes, leur globalité étant estimée à CHF 17,4 millions pour 2023. Il en va de même pour les revenus de transferts qui se montent à CHF 19,2 millions.

Libellés	Budget 2023	Budget 2022	Ecarts B2023 vs B2022	Ecarts B2023 vs - B2022 en %	Comptes 2021	Ecarts B2023 vs C2021	Ecarts B2023 vs - C2021 en %
360 Quotes-parts de revenus destinés à des tiers	137'000	127'000	10'000	7.87%	142'793	-5'793	-4.06%
361 Dédommagements à des collectivités publiques	13'152'767	12'954'371	198'396	1.53%	11'867'076	1'285'691	10.83%
362 Péréquation financière	129'065	147'850	-18'785	-12.71%	145'491	-16'426	-11.29%
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	3'825'180	3'836'950	-11'770	-0.31%	3'823'148	2'032	0.05%
365 Réévaluations participations PA	95'000	101'000	-6'000	-5.94%	83'414	11'586	13.89%
369 Différentes charges de transfert	5'000	5'000	0	0.00%	0	5'000	
Total	17'344'012	17'172'171	171'841		16'061'922	1'282'090	

Tableau 9 Charges de transferts (sans l'amortissement des subventions d'investissements)

Libellés	Budget 2023	Budget 2022	Ecarts B2023 vs B2022	Ecarts B2023 vs - B2022 en %	Comptes 2021	Ecarts B2023 vs C2021	Ecarts B2023 vs - C2021 en %
460 Quotes-parts à des revenus	-292'000	-291'500	-500	0.17%	-292'496	496	-0.17%
461 Dédommagements des collectivités publiques	-2'613'250	-2'570'750	-42'500	1.65%	-2'587'369	-25'881	1.00%
462 Péréquation financière	-5'811'182	-5'270'037	-541'145	10.27%	-5'309'239	-501'943	9.45%
463 Subventions des collectivités publiques à des tiers	-10'522'050	-10'290'970	-231'080	2.25%	-10'768'526	246'476	-2.29%
Total	-19'238'482	-18'423'257	-815'225		-18'957'630	-280'852	

Tableau 10 Revenus de transferts (sans l'amortissement des subventions d'investissements)



2.2.5.1 Dédommagements à des ou de collectivités publiques (sous-groupes 361 - 461)

L'augmentation du budget 2023 de ce sous-groupe est uniquement due à la facture sociale. Dans le détail, les subsides LAMAL passent de CHF 2,98 millions au budget 2022 à CHF 3,46 millions au budget 2023. *A contrario*, l'aide sociale privée passe de CHF 4,48 millions (2022) à CHF 4,23 millions (2023). Les autres positions de la facture sociale augmentent globalement de CHF 34'000. Il faut encore relever que la part au pot commun des transports augmente de CHF 30'000 par rapport au budget 2022.

Les dédommagements reçus du Canton ou d'entreprises publiques augmentent grâce aux deuxièmes notifications des commandements de payer ou aux missions de secours financées par l'ECAP.

2.2.5.2 Subventions à des collectivités et à des tiers (sous-groupes 363 - 463)

Le Centre jeunesse ayant cessé son activité, la subvention de CHF 45'000 n'est plus à prévoir dès 2023.

Les subventions scolaires (45% sur les traitements et 37% sur les cotisations de prévoyance) évoluent en fonction des charges salariales. Et comme celles-ci augmentent, les subventions sont également plus élevées de quelque CHF 190'000.

2.2.5.3 Péréquation financière, compensation des charges (sous-groupes 362 - 462)

Dans le détail, la péréquation financière est plus favorable en 2023 qu'en 2022, mais les différentes rubriques qui la composent n'évoluent pas toutes dans le même sens. Dans le détail :

- la péréquation des ressources passe de CHF 3,57 millions à CHF 4,06 millions, soit un revenu supplémentaire de CHF 486'000 ;
- la péréquation des charges scolaires passe de CHF 1,65 million à CHF 1,46 million, soit une baisse de revenu de CHF 191'000 ;
- la péréquation des charges parascolaires passe de CHF 44'925 à CHF 25'928, soit une baisse de revenu de CHF 19'000 ;
- la péréquation des charges préscolaires, seule rubrique pour laquelle la Commune paie une contribution péréquative, passe de CHF 147'850 à CHF 129'065, soit une baisse de charge de CHF 19'000 ;
- l'allocation de compensation pour les charges d'altitude passe de CHF 0 à CHF 264'505.

Dans les faits, l'allocation d'altitude est une disposition transitoire du Conseil d'État, décrétée en mars 2019, modifiant la loi sur la péréquation financière intercommunale. Cette disposition transitoire portait échéance au 31 décembre 2021. Dans le cadre de l'élaboration du budget 2022, le Gouvernement n'avait pas pris de nouvel arrêté pour 2022 et 2023, raison pour laquelle le budget 2022 n'incluait pas ce revenu. Finalement, le Grand Conseil, sur proposition de la Commission Péréquation et régions, a accepté un nouveau décret jusqu'au 31 décembre 2023.

2.3. Revenus d'exploitation 2023

Une partie des revenus d'exploitation ayant été traitée précédemment dans le présent rapport, en parallèle aux charges, il ne reste que deux groupes importants à passer en revue.



2.3.1 Revenus fiscaux (groupe 40)

Dans le rapport à l'appui du budget 2022, le Conseil communal expliquait que : « *les entrées fiscales sont suivies mensuellement grâce à des tableaux de bord du service cantonal des contributions. Ces documents, différenciés par catégorie de contribuables (personnes physiques, personnes morales, fonds des personnes morales, impôts à la source, impôts des frontaliers) permettent une analyse assez précise sur la durée. Grâce à cette qualité d'information, la projection d'une fourchette des entrées fiscales devient possible avec un degré de certitude plutôt élevé* ».

Cette explication reste valable, mais l'incertitude de ces derniers mois pourrait la contredire et avoir un impact non négligeable sur les rentrées fiscales. Toutefois, le budget 2023, estimé sur la base des tableaux de bord à fin septembre 2022, table sur une légère augmentation par rapport au budget 2022.

Libellés	Budget 2023	Budget 2022	Ecart B2023 vs B2022	Ecart B2023 vs - B2022 en %	Comptes 2021	Ecart B2023 vs C2021	Ecart B2023 vs - C2021 en %
400 Impôts directs, personnes physiques	-38'425'000	-37'911'000	-514'000	1.36%	-36'485'581	-1'939'419	5.32%
401 Impôts directs, personnes morales	-3'035'000	-2'860'000	-175'000	6.12%	-2'825'916	-209'084	7.40%
402 Autres impôts directs (impôt foncier)	-1'100'000	-1'100'000	0	0.00%	-1'188'631	88'631	-7.46%
403 Impôts sur la possession et la dépense (taxes chiens)	-173'000	-169'000	-4'000	2.37%	-175'755	2'755	-1.57%
Total	-42'733'000	-42'040'000	-693'000		-40'675'883	-2'057'117	

Tableau 11 Revenus fiscaux

Le Conseil communal rappelle que l'impôt foncier est traité par le service cantonal des contributions dès l'année 2022. Les tableaux de bord qui y sont liés n'ont pas encore été remis aux communes. Une formation des collaborateurs de l'unité administrative Finances et comptabilité sur ces nouveaux documents a eu lieu fin octobre 2022.

2.3.2 Taxes (groupe 42)

Le groupe 42 évolue modestement par rapport au budget 2022 ou aux comptes 2021.

Libellés	Budget 2023	Budget 2022	Ecart B2023 vs B2022	Ecart B2023 vs - B2022 en %	Comptes 2021	Ecart B2023 vs C2021	Ecart B2023 vs - C2021 en %
420 Taxes d'exemption	-370'000	-370'000	0	0.00%	-376'752	6'752	-1.79%
421 Emoluments administratifs	-371'550	-370'950	-600	0.16%	-370'573	-977	0.26%
424 Taxes d'utilisation et de prestations de services	-3'691'700	-3'703'750	12'050	-0.33%	-3'578'970	-112'730	3.15%
425 Ventes	-9'546'050	-9'652'050	106'000	-1.10%	-9'670'639	124'589	-1.29%
426 Remboursements	-1'026'050	-893'350	-132'700	14.85%	-1'113'061	87'011	-7.82%
427 Amendes	-51'000	-41'000	-10'000	24.39%	-43'200	-7'800	18.06%
429 Autres taxes	-97'000	-195'000	98'000	-50.26%	-171'395	74'395	-43.41%
Total	-15'153'350	-15'226'100	72'750		-15'324'590	171'240	

Tableau 12 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services



2.3.2.1 Ventes (sous-groupes 425)

Les ventes sont stables ces dernières années. Le service forestier, bien que constatant une tendance à la hausse des prix de vente du bois, prévoit moins de martelage, donc moins de vente de bois de service à hauteur de CHF 100'000.

2.3.2.2 Remboursements (sous-groupes 426)

L'augmentation est liée à la reprise des camps de ski en 2023 (voir point 2.2.2 ci-avant).

3. Chapitres autofinancés

Le compte d'exploitation comprend cinq chapitres autofinancés :

- 7100 — Approvisionnement en eau
- 7200 — Traitement des eaux usées
 - 7203 — Traitement des eaux claires (dont le résultat est intégré au 7200)
- 7301 — Gestion des déchets ménages
- 7303 — Gestion des déchets entreprises
- 8791 — Chauffages à distance

3.1. 7100 — Approvisionnement en eau

La gestion de l'eau potable est assurée par Viteos SA sur la base d'un mandat de prestations d'une durée de cinq ans, renouvelable. Le budget 2023 présente un résultat pratiquement équilibré, à savoir un bénéfice de CHF 1'400, alors qu'il était déficitaire chaque année depuis 2017. La raison en est le transfert d'une partie du prix de l'épuration sur le prix de l'eau payé par les consommateurs. Ce transfert s'est effectué en 2021, le prix ayant passé de CHF 2,20 à CHF 2,60 par mètre cube. Le financement spécial au bilan devrait se présenter de la manière suivante au 31 décembre 2023 :

Libellés	Débit	Crédit	Solde
Solde au bilan au 31.12.2021			-757'796
Attribution budgétisée au 31.12.2022		0	-757'796
Prélèvement budgétisée au 31.12.2022	53'780		-704'016
Attribution budgétisée au 31.12.2023		-1'385	-705'401
Prélèvement budgétisée au 31.12.2023	0		-705'401

Tableau 13 Compte 2900100 Financement spécial eau potable

3.2. 7200 — Traitement des eaux usées

La gestion des eaux usées est assurée par la Commune. Le budget 2023 présente un résultat positif de CHF 277'000, toutefois péjoré par le chapitre des eaux claires (7203), lequel est négatif à hauteur de CHF 538'000.

Ce chapitre est bénéficiaire depuis 2016, sachant que l'effort d'investissements de la Commune se porte plus sur les infrastructures de l'eau potable que sur celles des eaux usées, ce qui a une répercussion sur le résultat annuel. Le financement spécial au bilan devrait se présenter de la manière suivante au 31 décembre 2023 :



Libellés	Débit	Crédit	Solde
Solde au bilan au 31.12.2021			-1'823'846
Attribution budgétisée au 31.12.2022		-358'445	-2'182'291
Prélèvement budgétisée au 31.12.2022	0		-2'182'291
Attribution budgétisée au 31.12.2023		-276'985	-2'459'276
Prélèvement budgétisée au 31.12.2023	0		-2'459'276

Tableau 14 Compte 2900200 Financement spécial assainissement

3.3. 7301 — Gestion des déchets ménages

Le Conseil communal rappelle que la volonté du Conseil d'État de financer le 100% des déchets ménages par la taxe a échoué, l'étude de la nouvelle loi ayant été reportée. En conséquence, la Commune est tenue de financer le 20% de ses coûts par l'impôt. Au budget 2023, la somme à financer par l'impôt est de l'ordre de CHF 289'400.

Ce chapitre est déficitaire depuis 2014, à l'exception de l'exercice 2017 qui présentait un bénéfice. Le budget 2023 prévoit un bénéfice de CHF 33'600 et le financement spécial au bilan devrait se présenter de la manière suivante au 31 décembre 2023 :

Libellés	Débit	Crédit	Solde
Solde au bilan au 31.12.2021			-235'828
Attribution budgétisée au 31.12.2022		0	-235'828
Prélèvement budgétisée au 31.12.2022	276'873		41'045
Attribution budgétisée au 31.12.2023		-33'554	7'491
Prélèvement budgétisée au 31.12.2023	0		7'491

Tableau 15 Compte 2900300 Financement spécial déchets ménages

3.4. 7303 — Gestion des déchets entreprises

Les déchets d'entreprises doivent s'autofinancer à 100%. Ce chapitre est bénéficiaire depuis 2015, à l'exception des exercices 2020 et 2021. Le budget 2023 prévoit un petit bénéfice de CHF 2'000 et le financement spécial au bilan devrait se présenter de la manière suivante au 31 décembre 2023 :

Libellés	Débit	Crédit	Solde
Solde au bilan au 31.12.2021			-102'384
Attribution budgétisée au 31.12.2022		-19'990	-122'374
Prélèvement budgétisé au 31.12.2022	0		-122'374
Attribution budgétisée au 31.12.2023		-2'010	-124'384
Prélèvement budgétisé au 31.12.2023	0		-124'384

Tableau 16 Compte 2900500 Financement spécial élimination des déchets entreprises

3.5. 8791 — Chauffages à distance

Ce chapitre est bénéficiaire depuis 2018 et le budget 2023 ne déroge pas à la règle. Le financement spécial au bilan devrait se présenter de la manière suivante au 31 décembre 2023 :



Libellés	Débit	Crédit	Solde
Solde au bilan au 31.12.2021			-152'372
Attribution budgétisée au 31.12.2022		-8'370	-160'742
Prélèvement budgétisée au 31.12.2022	0		-160'742
Attribution budgétisée au 31.12.2023		-5'450	-166'192
Prélèvement budgétisée au 31.12.2023	0		-166'192

Tableau 17 Compte 2900600 Financement spécial chauffage à distance

4. Indicateurs financiers

L'annexe 9 présente le détail des indicateurs financiers de la Commune. Elle en explique la définition et l'analyse.

Les fragiles améliorations présentées dans le budget 2022 s'effritent dans le budget 2023. Le résultat déficitaire budgété a des conséquences sur les indicateurs financiers (degré d'autofinancement (b), taux d'autofinancement (i) et degré de couverture des revenus déterminants (d)). Le sous-investissement chronique a toutefois un impact positif sur le taux d'endettement net (a) ; en parallèle, l'évolution des taux d'intérêts repartant à la hausse, la part de la charge d'intérêts (c) ou la part du service de la dette (g) se détériorent. Et, comme d'habitude, c'est le PF qui donne un peu d'air aux finances communales malgré un léger tassement du bénéfice de ce secteur (k).



5. Budget des investissements 2023

La liste des investissements fait partie intégrante des annexes au présent rapport. Le tableau ci-après les résume par unité administrative.

UA / Lieu	Désignation	Dépenses	Recettes	Total	Voté	A voter
10 Tourisme		90'000	0	90'000		
Boudevilliers	Réhabilitation borne euro-relais de Malvilliers	20'000	0	20'000		X
Val-de-Ruz	Panneaux touristiques	70'000	0	70'000	X	
17 Gérance du patrimoine		3'804'000	-825'000	2'979'000		
Les Hauts-Geneveys	Rempla. conduite alimentation eau sanitaire, cantine Gollières	36'000	0	36'000		X
Dombresson	Remplacement des stores du collège	50'000	0	50'000		X
Val-de-Ruz	Rén intérieures PF - CC 2021-2024	270'000	0	270'000	X	
Saint-Imier	Ferme La Savagnière, travaux de rénovation	15'000	0	15'000	X	
Cernier	Immeuble Stand 4, rénovation lourde	1'400'000	0	1'400'000	X	
Cernier	Immeuble Épervier 4, assainissement,	150'000	0	150'000	X	
Fontainemelon	Rénovation enveloppe Centre 7-9	1'650'000	-825'000	825'000	X	
Val-de-Ruz	Hôtel de La Vue-des-Alpes + terrains + local	233'000	0	233'000		X
23 Sports-Loisirs		30'000	0	30'000		
Engollon	Rénovation des infrastructures de la piscine	30'000	0	30'000		X
25 Travaux publics		2'531'340	-220'000	2'311'340		
Fontaines	Circulation dans la zone industrielle	218'000	0	218'000		X
Fontainemelon	Traversée de Fontainemelon - Eclairage public	80'000	0	80'000	X	
Fontainemelon	Traversée de Fontainemelon - Routes	560'000	0	560'000	X	
Val-de-Ruz	Mise en conformité arrêts de bus LHand	313'340	-30'000	283'340	X	
Chézard-Saint-Martin	Élargissement de la route de Champs-Rinier	180'000	0	180'000		X
Val-de-Ruz	Renouvellement du parc véhicules	200'000	0	200'000	X	
Val-de-Ruz	Entr lourd routes - crédit-cadre 2021-2025	980'000	-190'000	790'000	X	
27 Eaux		5'094'000	-2'079'700	3'014'300		
Engollon	Installation d'un dégrilleur STEP Les Quarres	120'000	0	120'000		X
Engollon	Traitement des micropolluants - Infrastructures	1'928'000	-1'200'000	728'000	X	
Fontainemelon	Traversée de Fontainemelon - Assainissement	100'000	-30'000	70'000	X	
Fontainemelon	Traversée de Fontainemelon - Eau potable	235'000	-47'000	188'000	X	
Fontainemelon	Traversée de Fontainemelon - Eaux claires	100'000	-30'000	70'000	X	
Fontaines	Mesures contre les inondations par ruissellement (zone A)	125'000	-37'500	87'500		X
Fontaines	Mesures contre les inondations par ruissellement (zone B)	125'000	-37'500	87'500		X
Fontaines	Mesures contre les inondations par ruissellement (zone C)	125'000	-37'500	87'500		X
Fontaines	Mesures contre les inondations par ruissellement.(zone D)	125'000	-37'500	87'500		X
Villiers	Mesures de protection contre les crues du Seyon	0	-162'700	-162'700	X	
Val-de-Ruz	Étude PGEE Ouest Val-de-Ruz	70'000	0	70'000		X
Val-de-Ruz	Entr lourd réseau EP - CC 2021-2024	1'441'000	-280'000	1'161'000	X	
Val-de-Ruz	Entr lourd réseau EU - CC 2021-2024	600'000	-180'000	420'000	X	
29 Aménagement du territoire		400'000	0	400'000		
Val-de-Ruz	Révision plan d'aménagement local PAL	300'000	0	300'000	X	
Cernier	Création d'un biotope derrière La Fontenelle	100'000	0	100'000		X
31 Energie		62'875	-15'000	47'875		
Val-de-Ruz	Étude des besoins en bornes de recharge	30'000	-15'000	15'000		X
Chézard-Saint-Martin	Raccordement de bâtiments au CAD communal	32'875	0	32'875		X
Total général		12'012'215	-3'139'700	8'872'515		

Tableau 18 Investissements 2023



La répartition des investissements entre le PA et le PF se résume comme suit :

PA / PF	Dépenses	Recettes
Investissements du PA	8'294'215	-2'314'700
Investissements nets du PA	5'979'515	
Investissements du PF	3'718'000	-825'000
Investissements nets du PF	2'893'000	
Investissements totaux	12'012'215	-3'139'700
Investissements nets totaux	8'872'515	

Tableau 19 Répartition PA / PF investissements 2023

En fonction de ces résultats, le calcul du frein à l'endettement selon l'article 4.2 du règlement communal sur les finances se présente comme suit :

	Calculs	Chiffres de base	Volume d'invest	Degré d'autofinancement
Autofinancement selon RLFinEC	(1)	4'593'360		
Revenus déterminants du budget 2023	(2)	85'350'373		
Investissements nets si 4% des revenus déterminants	((2)*4%)		3'414'000	135%
Investissements nets si 5% des revenus déterminants	((2)*5%)		4'267'000	108%
Investissements nets si 6% des revenus déterminants	((2)*6%)		5'121'000	90%
Investissements nets si 7% des revenus déterminants	((2)*7%)		5'974'000	77%
Investissements nets si 8% des revenus déterminants	((2)*8%)		6'828'030	67%
Investissements nets du PA selon détail ci-dessus	(3)		5'979'515	
Degré d'autofinancement	((1)/(3))			76.82%

Tableau 20 Autofinancement

Le calcul du taux d'autofinancement est présenté *a posteriori*, mais le calcul est établi plus tôt dans le processus budgétaire afin que le choix des projets d'investissements puisse se faire de manière claire et transparente.

6. Conclusion

C'est dans un contexte pour le moins flottant que se boucle le budget 2023. D'un côté, un taux de chômage extrêmement bas et des entreprises régionales pour la plupart dotées d'un cahier de commandes au moins équivalent à celui qui prévalait avant la crise sanitaire. De l'autre côté, la prévision d'une explosion des coûts de la santé, un taux d'inflation qui, bien que nettement inférieur aux pays voisins, fait mal à la frange de population vivant déjà modestement, des instabilités géopolitiques à l'issue incertaine, une insécurité accrue en matière d'approvisionnement d'énergie et des prix de matières premières qui s'envolent. Autant de turbulences qui mettent une pression certaine sur le rôle des institutions publiques, mais aussi sur leurs budgets.

À Val-de-Ruz, la dette financière fléchit légèrement et le degré d'autofinancement reste proche des 80%. Aucun prélèvement à la réserve conjoncturelle n'est prévu et le frein à l'endettement est respecté. Dans ce contexte, la Commune reste dans une situation budgétaire inconfortable, mais pas alarmante.

Bien que restant modeste, les projets d'investissements prévus en 2023 s'inscrivent tous dans le programme de législature 2021-2024 du Conseil communal. La part importante des dépenses consacrée à la gestion des



eaux (tant l'adduction que l'assainissement) et celle affectée à l'amélioration énergétique des bâtiments (tant l'isolation périphérique que la production photovoltaïque) sont des signaux forts quant à la volonté de protéger notre environnement au sens large du terme.

Les défis à relever sont nombreux et le chemin qui mène aux résultats équilibrés est encore parsemé d'obstacles qu'il s'agira de surmonter. Le Conseil communal continue de consacrer tout l'engagement nécessaire aux projets dont bénéficieront surtout les générations futures. Pour ce faire, il poursuit son travail avec l'esprit d'équipe qui le caractérise, dans une perspective tournée vers la résolution des problèmes, même s'il assiste à un renforcement indéniable des complexités.

En vous invitant à prendre le présent rapport en considération et à bien vouloir adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne, le Conseil communal vous prie de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de sa haute considération.

Val-de-Ruz, le 28 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
J.-C. Brechbühler P. Godat



7. Projet d'arrêté



Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général relatif à l'approbation du budget 2023

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,
vu le rapport du Conseil communal du 28 novembre 2022 ;
vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
vu le règlement sur les finances, du 14 décembre 2015 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Budget 2023

Article premier :

Est approuvé le budget de l'exercice 2023, qui comprend :

a) le budget du compte de résultat qui se présente comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	87'392'949
Revenus d'exploitation	CHF	<u>-81'954'932</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	5'438'017
Charges financières	CHF	2'739'525
Produits financiers	CHF	<u>-5'433'728</u>
Résultat provenant des financements (2)	CHF	-2'694'203
Résultat opérationnel (1 + 2)	CHF	2'743'814
Charges extraordinaires	CHF	713'210
Revenus extraordinaires	CHF	<u>-1'894'603</u>
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-1'181'393
Résultat total, compte de résultat (1 + 2 + 3)	CHF	1'562'421

b) les crédits d'investissements du patrimoine administratif :

Dépenses	CHF	8'294'215
Recettes	CHF	-2'314'700
Montant total des crédits d'investissements	CHF	5'979'515



c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	CHF	3'718'000
Recettes	CHF	-825'000
Montant total du patrimoine financier	CHF	2'893'000

Entrée en
vigueur

Art. 2 :

¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Val-de-Ruz, le 15 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président La secrétaire
D. Moratel E. Grisafi Favre



8. Annexes

- 1) Compte de résultat du budget 2023 à trois niveaux
- 2) Budget d'exploitation 2023 détaillé par fonctionnelle et commenté
- 3) Budget d'exploitation 2023 par nature à cinq positions
- 4) Budget des investissements 2023 du PA détaillé par fonctionnelle
- 5) Budget des investissements 2023 du PA par nature à cinq positions
- 6) Budget des investissements 2023 du PF détaillé par fonctionnelle
- 7) Budget des investissements 2023 du PF par nature à cinq positions
- 8) Commentaires à l'appui du budget des investissements 2023
- 9) Indicateurs financiers du budget 2023